

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14938**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Commercialisation des Infrastructures Touristiques, d'Hébergement, Culturelles et Sportives (CITHECS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'Académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312t Négociation et vente, 334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle forme des collaborateurs commerciaux capables de concevoir et de commercialiser des produits ou projets touristiques. Plus précisément, ils doivent proposer, adapter, concevoir une offre commerciale, la distribuer dans le cadre d'un plan marketing.

Les diplômés sont capables de participer à la mise en place de campagnes de marketing, au suivi des relations extérieures, à la gestion de la commercialisation des produits avec élaboration d'un budget. Cette activité nécessite une bonne appropriation des nouvelles technologies, notamment la création de sites Web. Les compétences attendues : les techniques commerciales, de communication et de marketing, la connaissance du patrimoine et des acteurs locaux, un bon niveau en langues étrangères (principalement en langue anglaise).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences de voyage - Hôtellerie Restauration - Offices de tourisme - Agences de communication - Entreprises Événementielles - Entreprises Privés (campings, parcs de loisirs, autocaristes, Tours Opérateurs, Villages vacances, Gestionnaires d'équipement sportif, Sites culturels).

Responsable de la Promotion des ventes - Responsable du développement, de la stratégie commerciale - Chargé de promotion touristique - Concepteur de produits touristiques ; Chargé de clientèle - Vendeur de Voyages -

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1706 : Promotion des ventes

G1102 : Promotion du tourisme local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 Communication (10 ECTS, 78h)

UE2 Connaissance des marchés (10 ECTS, 75h)

UE3 Les organisations dans leur environnement (10 ECTS, 74h)

UE4 Communication en langue étrangère (7 ECTS, 74h)

UE5 Construire et vendre l'offre commerciale (8 ECTS, 74h)

UE6 TIC (7 ECTS, 69h)

UE 7 Activités professionnelles (5 ECTS, 80h)

UE 8 Stage ou période en alternance (12 semaines minimum, 3 ECTS)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON			COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.

Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif au diplôme de Licence professionnelle (JO du 24 novembre 1999).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formations-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [Arras]

Université d'Artois

9 rue du Temple

BP 10665

62 030 Arras Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Lens - Université d'Artois

Historique de la certification :